
Lettres envoyées par le représentant Albitte, en mission dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc, qui rendent compte de l'esprit public dans ces départements, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

Antoine-Louis Albitte

Citer ce document / Cite this document :

Albitte Antoine-Louis. Lettres envoyées par le représentant Albitte, en mission dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc, qui rendent compte de l'esprit public dans ces départements, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 38-40;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28862_t1_0038_0000_8

Fichier pdf généré le 30/01/2023

Meuse	589
Nièvre	360
Pas-de-Calais	932
Basses-Pyrénées	669
Seine-et-Marne	566
Seine-et-Oise	697
Tarn	373
Paris	78
Rhône	259
Saône-et-Loire	613
Bec-d'Ambès	572
	<hr/>
	24 238

*Départements
qui ont formé plus des 3/4 de leurs rôles*

Départements	Nb. de muni- cipalités	Nb. de rôles envoyés
Ardennes	551	545
Aube	482	393
Bouches-du- Rhône	160	149
Cantal	272	262
Charente	453	431
Charente-Inf ^e ..	511	490
Côtes-du-Nord.	384	334
Eure	867	849
Eure-et-Loire .	461	455
Isère	504	497
Loir-et-Cher ..	308	300
Lot-et-Garonne	296	289
Lot	490	486
Maine-et-Loire.	409	337
Manche	689	685
Mayenne	266	241
Moselle	891	884
Oise	729	695
Orne	628	581
Puy-de-Dôme..	442	339
Haut-Rhin	455	453
Sarthe	413	402
Somme	830	816
	<hr/>	<hr/>
	11 511	10 924

*Départements
qui ont formé plus des 2/3 de leurs rôles*

Ardèche	339	251
Morbihan	227	170
	<hr/>	<hr/>
	566	421

*Départements
qui ont formé plus de la moitié de leurs rôles*

Basses-Alpes	275	172
Ille-et-Vilaine	354	200
Loire	340	207
Nord	676	429
	<hr/>	<hr/>
	1 645	1 008

*Départements
qui ont formé plus du tiers de leurs rôles*

Hautes-Alpes	182	69
Haute-Loire	290	140
Deux-Sèvres	367	172
	<hr/>	<hr/>
	839	381

*Départements
qui ont formé plus du quart de leurs rôles*

Loire-Inférieure ..	207	4
Lozère	191	52
Vendée	329	21
	<hr/>	<hr/>
	727	77

*Départements
qui n'ont pas encore envoyé de résultat*

Corse	345
	<hr/>
	345

Récapitulation

Désignation des tableaux	Nb. de muni- cipalités	Nb. de rôles envoyés
Totalité	24 238	24 238
1° Plus des 3/4 ..	11 511	10 924
2° Plus des 2/3 ..	566	421
3° Plus de moitié	1 645	1 008
4° Plus du tiers ..	839	381
5° Plus du quart .	727	77
6° Sans résultat ..	345	
	<hr/>	
TOTAUX	39 871	37 049

83

Le même ministre fait passer 2 mémoires, relatifs aux dépenses du citoyen Samson, exécuteur des jugements criminels du département de Paris, pour voitures et autres objets nécessaires aux exécutions.

Renvoyé, avec les pièces y jointes, au comité des finances (1).

84

Albitte, représentant du peuple dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc, rend compte de l'esprit public dans ces départements; il est en beaucoup d'endroits à la hauteur des circonstances. Il y serait par tout, sans les trames des ennemis de la chose publique.

A sa lettre sont joints plusieurs arrêtés et proclamations qu'il a pris et publiés, à diverses époques, dans ces départements; enfin il envoie 50 liv. en assignats, donnés à la patrie par le citoyen George, assesseur du juge-de-peace de Chambéry, et annonce que ce citoyen a promis une pareille somme pour chaque année, tant que durera la guerre.

Mention honorable du don, insertion au bulletin, et renvoi des lettres et pièces au comité de salut public (2).

[Chambéry, 8 germ. II] (3).

« Citoyens collègues,

Je suis parti le 28 ventôse pour réorganiser

(1) P.V., XXXIV, 368.

(2) P.V., XXXIV, 368.

(3) AFII 192, pl. 1591, p. 13; Mon., XX, 124; Bata-ve, n° 412; J. Mont., n° 141; Rép., n° 104 p. 416; J. Perlet, n° 558; J. Sablier, n° 1234; C. Eg., n° 593. Analyse dans AULARD, Recueil des Actes..., XII, 255.

les autorités constituées dans les districts de Moutiers et de St Jean, ci-devant Maurienne et Tarentaise.

Le bruit d'une conspiration horrible m'était parvenu, et j'apprends en arrivant à Chambéry qu'un si grand crime se confirme. Cette nouvelle a jeté l'étonnement dans les esprits, mais tout est tranquille dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc, et les bons citoyens attendent dans un calme énergique le triomphe de la Liberté et de l'Égalité qu'ils ont juré de défendre jusqu'à la mort. Leurs voix vont s'élever de toutes parts pour demander justice éclatante des conspirateurs quels qu'ils soient.

L'armée est à son poste, les braves défenseurs de la Patrie sont de vrais républicains, c'est vous en dire assez. Tous ont en horreur ces traîtres, tous sont inviolablement attachés à la Convention nationale, ils savent que la patrie est pressée entre les trames des conspirateurs, la perfidie des modérés et la rage des ennemis extérieurs. Ils mettent leur espoir dans le génie de la Liberté, dans la vertu du peuple, dans le courage et le dévouement de la Convention, dans le zèle, l'activité et l'énergie des Comités en qui doit reposer la confiance.

Pour moi, Citoyens collègues, quoiqu'éloigné de vous, et malgré mes fatigues continuelles et l'altération de ma santé, je me félicite de trouver une nouvelle occasion de travailler avec vous à sauver ma patrie. Tous les gens suspects dans ces départements sont sous bonne et sûre garde; les intrigants y sont surveillés sévèrement, les traîtres recherchés et la haine de tous les crimes à l'ordre du jour ».

ALBITTE.

P.S. Citoyens, méfiez-vous encore un coup, méfiez-vous de la tourbe innombrable de coquins, de scélérats qui ont afflué depuis quelque temps à Paris de tous les points de la République et prenez en conséquence des mesures promptes et efficaces.

ALBITTE.

Je viens de recevoir à l'instant, par le *Moniteur*, la proclamation de la Convention nationale au peuple français; je la fais réimprimer au nombre de six mille exemplaires et vais la faire circuler promptement dans les deux départements où je fus envoyé.

[*Chambéry*, 8 germ. II] (1).

« Citoyens collègues,

Nommé pour établir le gouvernement révolutionnaire dans deux départements éloignés du centre des décisions nationales, et agités, il y a peu de mois, par le fédéralisme et les événements de la guerre, ma tâche n'est pas peu difficile, cependant j'ai quelque succès, et je jouis du bonheur de voir en beaucoup de lieux, le peuple à la hauteur des circonstances, il y serait partout, sans les trames des ennemis de la chose publique et sans les perfides trahisons qu'il lui a fallu éprouver.

(1) AFII 192, pl. 1591, p. 15. *J. Sablier*, n° 1234. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XII, 254.

J'arrive du ci-devant district de Maurienne qui a pris de nom d'Arc et de celui de Moutiers que je vous propose d'appeler Mont-Salin, j'ai reconnu à chaque pas dans ces lieux, les funestes vestiges des perfidies des Girondins, et de la trahison qui a livré dans la dernière campagne cette partie des frontières aux lâches Piémontais, j'ai vu dans les habitants des hommes faits pour être libres, mais encore cicatrisés du joug de l'esclavage, des hommes naturellement bons, mais que des préjugés antiques dominant encore, des hommes qui sans l'extrême voisinage de l'ennemi et sous les trahisons des *Kellermann*, des *Doyen*, des *Dubourg* et des *St Remi*, qui les ont perfidement livrés au tyran sarde, seraient aujourd'hui à la hauteur de la Révolution. A chaque pas que j'ai fait dans ces contrées, j'ai reconnu combien nos braves soldats ont dû souffrir d'être guidés par de pareils chefs.

Oui, Citoyens collègues, l'invasion des districts de Moutiers et de Maurienne est l'ouvrage des hommes que je viens de vous citer. Les habitants ont été coupables, il est vrai, mais ils ont aussi été malheureux et ils expient par leurs malheurs et la misère à laquelle beaucoup d'entr'eux sont réduits, les crimes qu'ils ont commis.

Plusieurs communes de ce pays à mon arrivée, étant réduites à se substantier des aliments les plus matériels, du foin, de la graine de chanvre bouillie dans du lait, voilà quelle était leur subsistance parfois amendée par quelques portions de pain qu'ils doivent à la générosité de nos braves frères d'armes. Je n'ai pu tenir à un tel spectacle et après m'être assuré des subsistances de l'armée, j'ai pris des mesures pour faire distribuer avec soin, et sous l'inspection des citoyens nommés à cet effet, 300 quintaux de blé qui seront rétablis dans les magasins de la République et remplacé par une pareille quantité qui sera prélevée sur 500 quintaux que mon collègue Dumas et le Département doivent faire passer dans le district d'Arc. Une maladie épidémique avait déjà atteint ces infortunés, j'ai nommé un médecin de l'armée pour se rendre sur les lieux, et ne rien négliger pour dissiper ce mal naissant, dont le premier remède sera du pain.

J'ai trouvé dans ces districts, Citoyens collègues, presque tous les citoyens, sujets à votre loi du 26 frimaire, ou à celle concernant les émigrés, ou les gens suspects.

Près de quatre mille hommes de ces cantons se sont retirés en Piémont, ou y ont été conduits de force, outre tous les ci-devant nobles tous les ci-devant prêtres, qui s'y sont depuis longtemps émigrés, une foule de laboureurs, de vigneron, des pauvres gens de la campagne ont été conduits par le fanatisme ou la peur. Que faire dans une pareille circonstance ? exécuter la loi, elle envelopperait plus de 20 000 individus, et dépeuplerait entièrement ces montagnes ? Et les bras y manquent déjà pour en arracher les productions que l'industrie en sait tirer, j'ai donc suspendu et je m'en réfère à vous.

Comment organiser dans ces lieux les municipalités, trouver des juges de paix, établir des comités de surveillance, épurer l'administration — On trouve là assez de patriotes purs, et non sujets à la loi contre les parents des émigrés.

Il fallait cependant organiser les autorités, j'ai eu une peine infinie à le faire, non pas com-

me je l'aurai voulu, mais comme je l'ai pu. J'ai appelé de Chambéry plusieurs patriotes. j'ai fait sortir des places importantes ces hommes que j'aurais voulu ne pas employer, mais que la disette m'a fait admettre dans des fonctions moins conséquentes jusqu'à ce que j'aie pu dans une visite des divers autres districts, trouver le moyen de substituer des hommes tels qu'ils les faudrait. Malgré cette mesure, je n'ai pu parvenir à compléter les organisations. Là, je n'ai pu former qu'un Comité de surveillance par district, et chacun de ces comités est incomplet. Il manque encore plusieurs membres dans les administrations et il est impossible de compléter comme il faut les municipalités, mais j'ai fait ce que j'ai pu. Il faut, Citoyens, pour régénérer ces cantons, et les ajouter à la République, trois choses, vaincre les Piémontais, nos braves soldats sont chargés de ce soin, j'espère qu'ils le seront.

Répandre des lumières, je tâche de les propager avec abondance et d'amener aux principes et à l'amour de la République, tous les habitants de la contrée; comment y parvenir, si ce n'est en s'attachant les habitants à demi-sauvages de ces montagnes, par la douceur et les bienfaits. Le soulagement que j'ai apporté à leurs maux les plus pressans m'a paru devoir produire un grand effet, et concourir efficacement à leur faire chérir leur nouvelle patrie et la Convention. Quelques autres moyens que je propose au Comité de salut public achèveraient ce que j'ai commencé et déjoueraient les perfidies de l'ultramontain et de la tourbe des émigrés qui entretiennent dans ces districts les plus dangereuses correspondances, le fanatisme, la crainte de leur retour, et les plus funestes préventions.

Je joins à cette lettre le tableau des principales autorités que j'ai réorganisées, vous y trouverez les noms de plusieurs hommes qui occupent déjà des fonctions publiques quoiqu'ils fussent sujets à la sévérité de la loi, mais je n'ai pu les en écarter sans m'exposer à créer la plus malheureuse désorganisation, le temps me mettra, je l'espère à même d'améliorer mon travail, qu'il me coûte infiniment de laisser dans un tel état d'imperfection. Il pourrait se trouver quelque obstacle de cette nature à vaincre, mais j'espère que tous les districts arriveront au degré de patriotisme auquel est élevé une partie du Mont-Blanc.

Lorsqu'il n'y aura plus d'aristocrates en liberté, ni de fanatisme, qui donc pourrait encore y arrêter la marche révolutionnaire et la victoire qui doit couronner le courage de nos braves frères d'armes et les espérances de vrais amis de la Liberté et de l'Égalité? Rien, sinon les conspirateurs et les factions. Vous avez été chargés de les anéantir, vous ferez votre devoir, et vous prouverez qu'il peut exister un gouvernement libre et vertueux.

Des dons patriotiques nombreux sont portés ici dans les Sociétés populaires: en voici un particulier que je suis chargé de vous faire parvenir, il monte à 50 livres, il est offert par le citoyen Georges, assesseur du juge de paix de Chambéry. Ses infirmités, dit-il, lui ôtent le pouvoir de faire le sacrifice de son sang à la Patrie; il donne cette somme et promet de la donner chaque année tant que durera la guerre.

Nous observons l'abstinence civique des viandes de boucheries et la Société populaire ne né-

glige rien pour procurer à nos frères de Paris, du beurre et du fromage. La malveillance s'étend sur tout et cache tout, mais les soins du Comité de surveillance déconcertent ses trames, il vient de découvrir quinze mille aunes de toile qui serviront à nos soldats ».

ALBITTE.

(Approuvé).

85

Le président du tribunal de cassation transmet une expédition du référé ordonné par jugement de ce tribunal, bureau des mémoires, le 6 de ce mois, avec un mémoire expositif des faits; il prie la Convention de vouloir bien s'expliquer promptement sur cet objet.

Renvoyé au comité de salut public et de législation (1).

[Paris, 13 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Je m'empresse de te transmettre avec une expédition du référé ordonné par le jugement du tribunal de Cassation, bureau des Mémoires, le 6 du courant, un mémoire expositif des faits.

Je t'observe que tous les membres du tribunal de district de Menton sont en arrestation; d'après cette considération, il est très instant que la Convention nationale prononce. S. et F. ».

BOUCHER.

[Référé, Bureau des Mémoires, 6 germ. II].

Le 13 juillet dernier, vente faite par Massei frères, habitant de la commune de Menton, département des Alpes-Maritimes, à Gagliardi père et fils, de 79 charges trois quarts, vin de Provence. Quelques jours après, paiement fait par Gagliardi à Massei de 250 gros écus de France. Dans le mois d'aoust suivant, instance devant le tribunal du district de Menton entre Gagliardi et Massei.

Gagliardi prétendait que le prix de la vente des 79 charges trois quarts de ce dont il s'agit, avoit été convenu à 24 l. 10 s. la charge en écus de France, et que le paiement de 250 gros écus qu'il avoit faits depuis à Massei étoit à compte du prix de cette vente.

Massei prétendoit au contraire que le prix avoit été convenu à 100 l. tournois la charge, et que les 250 gros écus lui avoient été comptés en paiement d'autres obligations de Gagliardi antérieures à la vente du vin.

Audition de témoins. Il en résulte que cette vente avoit été faite au prix de 25 l. comptant la charge et de cent livres en assignats, et que Massei avoit dit qu'il refuseroit de recevoir des assignats en paiement de ce qui lui resteroit dû. Carantri, l'un des témoins, ajouta que Massei avoit cependant dit que si la justice l'obligeoit à recevoir des assignats, il se conformerait à la loi.

Gagliardi demanda à constater par experts que

(1) P.V., XXXIV, 368.

(2) DIII 333 (Tribunal de Cassation).